

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement
tenue le mercredi 7 décembre 2016 à 18h30**

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Diane Alary

Chantale Coulombe

Marie-Josée Labrecque

Philippe Bolduc

Valérie Deilhes

Guylène Plante

Philip Boumansour

Simon Dostie

Sébastien Simard

Marie-Christine Côté

Sébastien Gobeil

Invitée :

Roseline Drolet

Étaient absentes :

Sophie Arsenault

Lucie Baril

1. Ouverture

1.1 Mot d'ouverture

M. Gobeil souhaite la bienvenue à tous et présente Mme Marie-Josée Labrecque qui remplacera dorénavant Mme Maryse Tétrault en tant que membre du Conseil d'établissement.

1.2 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

M. Gobeil constate que le quorum est atteint.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Gobeil présente brièvement l'ordre du jour de la réunion.

On effectue ensuite les ajouts suivants à la section « Varia » :

- 7.1 Ouverture du service de garde durant la semaine de relâche
- 7.2 Sorties éducatives au Collège des Compagnons

Il est proposé par M. Philip Boumansour d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 7 décembre 2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-019**

1.4 Adoption du procès-verbal du 6 octobre dernier

Rappelons que l'adoption du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2016 avait été reportée puisque certains membres du Conseil d'établissement avaient reçu les documents tardivement. Une correction avait été demandée :

- Point 5.2, 1^{er} paragraphe : On remplace la seconde phrase par la suivante : « *Pour certaines activités*, on a pensé diviser la clientèle, que ce soit en *en offrant deux types* ou en permettant à certains niveaux d'aller en sortie à l'extérieur ou de rester à l'école. »

Il est proposé par Mme Chantale Coulombe d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-020**

1.5 Adoption et suivis au procès-verbal du 1^{er} novembre dernier

Corrections :

- Point 5.3, 3^e paragraphe : On enlève la dernière phrase « Elle avisera M. Alain Fortier, président de la Commission scolaire qui animera la rencontre, de cette prise de parole en début de rencontre. »
- Point 7.7, 2^e puce : On ajoute la précision « huit enfants ont été transférés *d'école...* »

Suivis :

- Point 4.1 : Pour la journée du 23 décembre, le transport scolaire sera finalement disponible à 12h47. Le service de garde sera ouvert pour les autres élèves au besoin.
- Point 8.2 : La vente des photos pour la disco bonbons de la Fondation s'est bien déroulée, au prix de 2\$ plutôt que du 1\$ annoncé. Les profits seront connus sous peu.

Il est proposé par M. Philippe Bolduc d'adopter le procès-verbal de la réunion du 1^{er} novembre 2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-021**

2. Interventions du public

Aucune intervention du public.

3. Adoption

3.1 Prévision budgétaire du service de garde 2016-2017

M. Simard explique que le service de garde doit s'autofinancer à 100% selon le cadre prescrit par la Commission scolaire. Il précise qu'une prévision est d'abord présentée en décembre et qu'une révision est ensuite réalisée en février afin d'établir un comparatif. Il présente donc les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2016-2017. Cette année, le budget accuse un déficit de 13 967\$ pour trois raisons :

- Le choix de créer trois petits groupes au préscolaire afin de favoriser un début de scolarité plus aisé fait augmenter la masse salariale.
- Le service de garde accueille trois enfants du secteur qui fréquentent des écoles spécialisées : un élève de l'école Joseph-Paquin et deux élèves de l'école St-Mathieu qui nécessitent l'ajout d'une éducatrice. Il n'y a donc pas plus d'enfants, mais davantage de besoins à combler.
- Une nouvelle personne a été engagée depuis septembre pour la table des départs.

Pour pallier à ce déficit, M. Simard propose de modifier le système de la table des départs dès janvier, ce qui occasionnerait une économie d'environ 5000\$. M. Pierre-Louis Têtu, qui quittait étudier à l'étranger en janvier, ne serait donc pas remplacé. Les éducateurs seraient avisés de l'arrivée des parents par des élèves de 6^e année, sous la supervision de Mme Nicole Dubois, et un tableau indiquant l'endroit où les groupes se trouvent serait placé sur un babillard à l'entrée. Il ajoute que cette modification pourrait être revue en juin, selon les commentaires de chacun. Si le déficit n'est pas comblé en mars, d'autres coupures devraient être réalisées puisqu'il est impossible de terminer l'année avec un déficit.

Cette possible nouveauté engendre divers questionnements chez plusieurs membres du Conseil d'établissement :

- Il est rappelé que le système de la table des départs avait été implanté afin de maximiser la sécurité et éviter la circulation des parents dans l'école et que même si ce dernier n'a pas fait l'unanimité au départ, il est maintenant jugé favorablement par la majorité des parents.
- Des précisions sont demandées quant à la nouvelle formule, à savoir si Mme Dubois prendrait la place de M. Têtu ou si la qualité du service offert serait moindre.
- Des inquiétudes sont soulevées quant aux capacités des élèves de 6^e année à assurer la même sécurité qu'une personne attestant l'identification du parent venant chercher son enfant chaque soir.
- Des précisions sont également demandées quant à la façon dont les parents seraient avisés de ce changement de formule et du moment où le nouveau système entrerait en vigueur.
- Il est étonnant de voir que le budget du service de garde varie beaucoup d'année en année (en surplus de plus de 3000\$ à la fin de l'année dernière...).
- On se questionne sur les coûts occasionnés par les enfants reçus des écoles spécialisées. On trouve notamment anormal qu'une partie du déficit de l'école soit liée à ceux-ci.

D'autres lancent des idées pour tenter de faire des économies :

- Intégrer les petits du préscolaire, maintenant mieux adaptés à l'école, aux groupes de service de garde de 1^{re} année afin de fermer un des trois groupes de préscolaire
- Utiliser des grands-parents bénévoles pour effectuer le travail de M. Têtu
- Fermer un groupe du 3^e cycle en fin de journée vers le mois de mai puisque la fréquentation est de moins en moins assidue pour les grands plus l'année avance

Mme Labrecque, qui faisait le travail de M. Têtu l'an dernier, remarque qu'un changement perpétuel de personne à l'accueil rendrait le processus difficile, exigeant et beaucoup plus long...

M. Simard apporte des précisions quant aux coûts relatifs à l'engagement d'une nouvelle éducatrice. Une allocation est donnée pour les enfants ayant des besoins particuliers, mais si l'enfant requiert finalement une éducatrice à lui seul, l'allocation offerte n'est pas suffisante. Cependant, des services collectifs permettront de compenser cette différence en fin d'année. Si le service de garde est encore en déficit en juin, un montant d'environ 8000\$ pourrait être récupéré jusqu'à concurrence du surplus donné pour le soutien de ces enfants.

M. Simard croit que le service de garde devrait plutôt être toujours en surplus, car il devrait contribuer à l'achat de matériel et à la conciergerie puisque les groupes utilisent les locaux, le laboratoire informatique et la cour d'école. Il rappelle cependant que la location du Centre Socio-récréatif occupe une part importante du budget... Par contre, si la table de départ est essentielle comme cela semble être le cas pour la majorité des membres du Conseil d'établissement, il tentera de trouver d'autres solutions afin d'arriver à un budget équilibré. M. Dostie mentionne cependant que ce ne sont pas tous les parents qui adhèrent à ce système. M. Simard confirme qu'il a sondé informellement les parents sur la table des départs au cours des derniers jours. Il constate que 2/3 des parents apprécient ce système, mais que 1/3 souhaiterait avoir un contact régulier avec l'éducateur de leur enfant. Quant aux éducateurs, ils préféreraient pour la plupart l'ancien système. Dossier à suivre...

Il est proposé par Mme Guylène Plante d'adopter le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-022**

4. Approbation

4.1 Plan de lutte contre l'intimidation 2016-2017

Voir document « Agir ensemble pour un milieu sûr et stimulant »

M. Simard présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2016-2017, qui a été bonifié avec des actions prises et des activités de prévention mises de l'avant. Au verso du dépliant, on trouve maintenant des activités en lien avec le thème de l'année. L'utilisation d'élèves brigadiers dans les autobus sera ajouté à cette liste. Le projet de jeunes leaders engage des jeunes de 6^e année à organiser des jeux dirigés au 1^{er} cycle durant les récréations.

Comme le document a été déposé lors de la réunion, M. Simard demande aux membres d'en prendre connaissance afin de l'approuver lors de la prochaine séance du Conseil.

5. Consultation

5.1 Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2017-2018

Voir document « Les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2017-2018 »

M. Gobeil avait transmis par courrier électronique aux membres, le 2 décembre dernier, la *Politique de transfert des élèves* de quatre commissions scolaires en prévision de cette réunion afin de nourrir la réflexion de chacun sur le sujet des critères d'inscription. Il mentionne que les quatre politiques réfèrent, à différents niveaux et sous diverses formes, au critère de la fratrie. Plus précisément, il est possible de le constater à la clause 6.3 de la Politique applicable à la Commission scolaire des Navigateurs, à la clause 6.3 de la Politique applicable à la Commission scolaire de la Capitale, à la clause 8 de la Politique applicable à la Commission scolaire des Premières Seigneuries et à la clause 2.16 de la Politique applicable à la Commission scolaire des Affluents.

L'année dernière, après discussion, il avait été décidé de ne pas mentionner le désaccord du Conseil d'établissement par rapport à la fratrie à cause du caractère irrecevable de ce critère (avis juridique auquel se réfère constamment la Commission scolaire). Toutefois, cette année, le Conseil d'établissement persiste à croire que malgré l'avis juridique, le critère de la fratrie devrait être inclus en second lieu, tout de suite après le choix volontaire. Mme Deilhes, représentante au Comité de parents, informe d'ailleurs les membres de la recommandation unanime du Comité de parents cette année qui demande à ce que les critères suivants soient suivis : aire de desserte, fratrie, ancienneté et distance (dans l'ordre).

Mme Drolet mentionne que les critères de distance et de fratrie demeurent des sujets ambigus au Conseil des commissaires, mais que l'avis juridique semble avoir marqué les dirigeants de la Commission scolaire.

Le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages souhaite que *Les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2017-2018* soient modifiés afin que le critère de la fratrie soit ajouté à l'article 5.1.4, alinéa 5. Conséquemment, l'élève qui a un membre de sa famille à l'école ne pourrait être transféré sans son accord.

Le Conseil d'établissement tient à préciser que le Comité de parents de la Commission scolaire a fait une recommandation similaire et que plusieurs commissions scolaires avoisinantes considèrent la fratrie dans leurs critères d'inscription. **C.E.-25-16-17-023**

5.2 Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 17-18

Voir document « Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2017-2018 »

M. Gobeil résume la rencontre d'information ayant eu lieu le 8 novembre dernier. Il mentionne d'abord que ce fut un exercice rigoureux où toutes les positions ont été entendues et auquel la majorité des commissaires a assisté. La rencontre était animée par M. Alain Fortier, président de la Commission scolaire des Découvreurs. Une trentaine de parents étaient présents et plusieurs d'entre eux étaient touchés par le quadrilatère des rues ciblées par le changement éventuel des aires de desserte. Cette modification viserait environ 45 enfants.

M. Fortier a rappelé dès le départ les paramètres de la transition. Un enfant qui fréquenterait déjà l'école Les Bocages pourrait compléter son primaire tandis qu'un enfant qui ne fréquenterait pas cette année l'école Les Bocages et qui ne ferait pas partie de la nouvelle aire de desserte, qu'il ait ou non un frère ou une sœur déjà à l'école, serait envoyé à l'école L'Arbrisseau. Il aurait cependant la possibilité de demander à aller à l'école Les Bocages. Dans un tel cas, il pourrait y être accepté, s'il reste de la place dans le niveau concerné, mais cette démarche devrait être réévaluée à chaque année. Un parent pourrait aussi décider d'envoyer tous ses enfants à l'école L'Arbrisseau, même si un enfant plus vieux était protégé par sa fréquentation actuelle de l'école Les Bocages.

Tel que convenu, M. Gobeil a ensuite dressé l'historique des faits dès le début de la rencontre. Il s'est donc présenté au micro, au même titre que les parents qui ont souhaité s'exprimer, puisqu'il ne faisait pas partie du processus décisionnel. Il a expliqué le contexte de cette demande répétée du Conseil d'établissement de revoir les aires de desserte en fonction de trois éléments principaux : 11 élèves de l'école ont dû être transférés il y a trois ans, la location du Centre socio-récréatif puisqu'il y a surcapacité du service de garde et le choix d'avoir une meilleure qualité de vie même si l'école n'est techniquement pas en situation de surpopulation. Il a expliqué aux parents que certains membres du Conseil d'établissement, dont lui-même, étaient présents pour les écouter puisqu'ils ont le mandat d'émettre une recommandation au Conseil des commissaires sur le sujet en décembre.

M. Gobeil termine son résumé en rapportant qu'il y avait beaucoup d'émotion chez les parents qui ont d'ailleurs tous pris la parole au micro. Un seul élément ressortait : tenir compte de la fratrie dans les paramètres de la transition, même si cela retarderait un peu cette dernière. La conciliation travail/famille est également revenue régulièrement sur le sujet. Des solutions ont été suggérées, dont celle d'agrandir le quadrilatère touché afin d'atteindre le nombre d'élèves visés pour équilibrer le nombre d'élèves entre les deux écoles, en acceptant la fratrie. De façon informelle, on a compté sur place le nombre d'élèves qui pourraient fréquenter l'école si le critère de la fratrie était finalement pris en compte : entre 12 et 15 enfants pourraient, de façon exceptionnelle, ne pas changer d'aire de desserte.

Les membres dirigeants de la Commission scolaire, présents également, ont fait preuve

d'écoute, mais ne se sont pas compromis sur le sujet. Mme Côté, membre du Conseil d'établissement et présente également à titre d'enseignante de l'école, s'est questionnée à savoir si elle devait ou non prendre la parole et informer le Conseil des commissaires de la position de l'équipe-école qui soutient les parents dans leur demande. Elle a préféré que cet appui soit plutôt émis de façon explicite dans la recommandation du Conseil d'établissement, mais est allée en parler avec certains parents présents à la fin de la rencontre. Elle souhaite donc vivement que la recommandation contienne l'idée d'un appui clair de l'équipe-école au changement d'aire de desserte, mais en intégrant le critère de fratrie compte tenu qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et que peu d'élèves seraient réellement touchés en comparaison aux difficultés que cela pourrait entraîner dans la vie des familles concernées.

Mme Drolet ajoute que la transition prévue se tiendrait sur 5 ans et qu'elle s'étirerait donc davantage, mais qu'elle pourrait aussi naturellement se résorber. Comme l'école n'est pas en réelle surcapacité, rien n'empêcherait une période transitoire plus longue. Elle informe les membres du Conseil d'établissement qu'elle va défendre cette recommandation et que d'autres commissaires le feront également. Pour elle, c'est une belle occasion de démontrer que la Commission scolaire a à cœur la conciliation travail/famille.

Un courrier électronique sera envoyé aux parents concernés dès l'envoi de cette recommandation à la Commission scolaire afin de les informer de la position du Conseil d'établissement sur cette délicate situation.

CONSIDÉRANT la position unanime des parents de l'école présents lors de la séance publique d'information qui s'est déroulée à l'école Les Bocages le 8 novembre dernier voulant que le critère de la fratrie soit intégré dans la gestion de la période transitoire ;

CONSIDÉRANT la position de l'équipe-école qui appuie formellement les parents dans leur désir de garder les enfants d'une même famille dans le même milieu durant tout leur parcours au primaire ;

Le Conseil d'établissement de l'école les Bocages est favorable au changement de l'aire de desserte touchant l'école Les Bocages selon la délimitation proposée, mais uniquement et conditionnellement à ce que le critère de la fratrie soit intégré dans la gestion de la période transitoire. **C.E.-25-16-17-024**

5.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et prévision de la clientèle

Voir document « Lancement de consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 – 2018-2019 – 2019-2020 et prévisions de clientèle »

Le Conseil d'établissement est en accord avec le plan triennal de répartition et des destinations des immeubles 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 dans la mesure où les chiffres de prévision de clientèle en page 8 correspondent à la réalité. **C.E.-25-16-17-025**

6. Information

6.1 Mot du président

M. Gobeil constate qu'un exercice important de communication aura lieu en décembre pour le Conseil d'établissement. Il dénote trois sujets requérant la transparence de l'école afin d'être bien compris par les parents :

- des explications claires sur la possible modification à la table des départs ;
- la promotion de l'ouverture du service de garde durant la semaine de relâche auprès des autres écoles du secteur ;
- la transmission rapide des recommandations du Conseil d'établissement aux parents inquiets par rapport au possible changement à l'aire de desserte de l'école.

6.2 Mot de la direction

M. Simard informe les membres sur différentes activités vécues à l'école :

- Il revient sur le départ de la responsable du service de garde, Mme Maryse Tétrault, qui est partie relever d'autres défis. Il aurait aimé annoncer la nouvelle lors de la dernière rencontre du Conseil d'établissement, mais il l'avait su le matin même.
- Il présente la seconde parution du *Bocages Express* en s'attardant sur l'intertitre de la page 2 « Nouvelles de votre Conseil d'établissement ». Il sera réitéré à cet endroit que les parents sont toujours les bienvenus aux séances.
- Il y aura une collecte de sang pour Héma-Québec le 15 décembre prochain de 14h00 à 20h00. Celle-ci est chapeautée par Mme Julia Béland-Godin et les élèves de 6^e année.

6.3 Mot du trésorier

M. Boumansour n'a rien à ajouter aux points discutés préalablement, sinon qu'un montant de 125\$ a été retranché au budget du Conseil d'établissement pour payer le secrétariat de la précédente réunion.

6.4 Mot de la représentante du Comité de parents

Mme Deilhes, représentante au Comité de parents, a assisté à une seconde réunion en novembre dernier. Voici les principaux sujets abordés et les principales décisions prises :

- Les discussions ont principalement tourné autour des mêmes sujets de consultation que ceux du point 5. Le Comité de parents s'est également prononcé en faveur de la réintégration du critère de la fratrie dans les critères d'inscription.
- Le calendrier scolaire 2017-2018 a été présenté. Chaque école n'aurait qu'une seule journée pédagogique flottante à compter de l'an prochain et la journée de reprise dans le cas où la Commission scolaire ne fermerait pas à cause d'une tempête serait le 20 avril. La relâche scolaire aurait lieu du 5 au 9 mars 2018.

6.5 Mot des représentants des membres du personnel

M. Philippe : M. Karl Labbé, le concierge de jour, est félicité et remercié à nouveau pour l'installation des magnifiques décorations de Noël. Plusieurs activités de Noël ont lieu : le courrier de Noël se tiendra du 12 au 23 décembre et les familles sont invitées à participer au projet partage pour l'école St-Malo. La collecte se tiendra du 7 au 14 décembre. Par ailleurs, des jeux dirigés destinés aux élèves du 1^{er} cycle lors des récréations ont été organisés par les élèves du 3^e cycle et Mme Véronique Morin, technicienne en éducation spécialisée. Chaque classe bénéficie d'une récréation par semaine dans laquelle tous doivent participer au jeu choisi. Il est à noter que les cartes Pokemon ont été interdites puisqu'elles généraient de nombreux conflits et vols. Enfin, les élèves de 2^e année iront au théâtre *Les Gros Becs* le 16 décembre prochain (pièce sur les rimes et Félix Leclerc) et sont en train de composer des lettres aux lutins auxquelles les élèves de 6^e année répondront secrètement.

Mme Guylène : Les rencontres de bulletin de la 1^{re} étape se sont très bien déroulées. Les élèves de 6^e année iront au Musée de la Civilisation (exposition sur les chiens et les chats) et au Cégep Garneau (activités sur le corps humain) le 26 janvier prochain.

Mme Marie-Christine : Les élèves du 2^e cycle travaillent à différentes activités en lien avec la fête de Noël. En 4^e année, les enfants assisteront à une présentation sur la géologie en lien avec les contenus vus en science offerte par deux mamans d'élèves le 13 décembre prochain. Les classes de 4^e année iront également au Collège des Compagnons une demi-journée chacune durant la semaine du 19 décembre afin de participer à une activité de robotique.

Mme Diane : Chaque groupe travaille à des activités spéciales de Noël. Certaines éducatrices inviteront les parents pour présenter un spectacle ou pour une petite fête. Les groupes de Mme Cassandra et M. Pierre feront un échange de cadeaux (5\$ maximum). Au préscolaire, les élèves iront voir la pièce de théâtre « Le grand bal de Noël » le 15 décembre prochain.

Mme Marie-Josée : Un décloisonnement des groupes du service de garde en fonction des intérêts a été proposé aux élèves du 3^e cycle. Ils peuvent donc participer à un tournoi de mini hockey ou créer une buche de Noël. Par ailleurs, elle se questionne sur le manque d'éclairage dans la cour des grands (section des balançoires) en fin de journée et sur l'installation prochaine des cibles au mur. M. Simard l'informe que des travaux de maintenance pourront être faits pour l'éclairage et que les cibles seront posées au printemps puisque le travail des ouvriers n'est pas garanti si la température chute à moins de 10°C.

6.6 Mot de la commissaire

Mme Drolet fait état des éléments discutés lors de sa dernière rencontre des commissaires :

- Le projet de loi 105, modifiant la loi sur l'instruction publique, a été adopté le 17 novembre dernier et entrera en vigueur en 2017. Parmi les changements proposés, on note entre autres le droit de vote des commissaires parents. Une formation Web est offerte sur le sujet le 13 décembre. À suivre...

- Le nouveau complexe sportif de l'école De Rochebelle a pu être visité, mais son inauguration officielle aura lieu le 24 janvier prochain. Il comporte un gymnase double et une palestres gigantesque. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la Ville de Québec.
- La Commission scolaire a remis son rapport financier pour l'année scolaire 2015-2016. Celui-ci accuse un léger déficit de 265 000\$ (sur un budget total de 147 millions). Il a été audité par une firme de vérificateurs externes qui n'a détecté aucune anomalie. Sur le site Web, il est indiqué que l'année se termine plutôt avec un surplus de 3,3 millions de dollars, résultant de la vente de l'anneau de glace Gaétan-Boucher à la Ville. Ce surplus ne fait pas partie des opérations courantes et sera utilisé pour le financement du complexe sportif de Rochebelle.
- Le calendrier scolaire 2017-2018 a été adopté officiellement et est identique pour le primaire et le secondaire. On comptera dorénavant une seule journée pédagogique flottante choisie par chacune des écoles comparativement à quatre auparavant.
- Une réponse à la question sur les portes ouvertes faisant la promotion des écoles primaires a été donnée par la Commission scolaire. Dans certaines écoles, des rencontres d'information aux parents ont lieu, en particulier dans les écoles présentant des projets particuliers ou ayant des établissements privés à proximité. L'idée des portes ouvertes pour toutes les écoles sera rediscutée.
- Un protocole est établi à la Commission scolaire pour les commotions cérébrales depuis 2015. Il a été mis en place pour les équipes sportives et pour les élèves sur les heures de classe ou sur la cour de récréation. Les parents sont avisés et doivent signer un rapport d'incident s'il y a lieu. Ces situations sont prises au sérieux.
- À la suite d'un reportage sur l'école à la maison, la Commission scolaire a été questionnée sur le sujet. Depuis 4 ans, une douzaine d'enfants de son territoire recevrait un enseignement à la maison. Un suivi est toutefois fait par la Commission scolaire afin de vérifier les étapes et s'assurer que les enfants soient bien prêts pour leur bilan de fin d'année. Le programme de formation et les épreuves d'évaluation sont fournis aux parents qui choisissent cette voie.

7. Varia

7.1 Ouverture du service de garde durant la semaine de relâche

M. Simard annonce aux membres que le service de garde de l'école Les Bocages pourrait être ouvert et offert aux autres écoles du secteur ouest durant la semaine de relâche afin de centraliser les services et faire des économies. Si le Conseil d'établissement adhère à cette décision, il serait intéressant d'avoir un minimum de deux groupes (un pour les élèves plus jeunes et un pour les élèves plus vieux).

L'an passé, le service de garde avait accueilli environ 50 élèves durant 4 jours, le vendredi étant une journée de congé. La semaine avait été une réussite. Le prix demandé aux parents était de 20,25\$ par jour. Peu de profits sont envisageables cette année, mais on souhaite

offrir un service de qualité. Il est à noter qu'une annulation du service est possible si on ne compte pas assez d'inscriptions. Ce message devra être véhiculé aux autres écoles.

Présentement, rien n'est encore annoncé aux loisirs de la Ville de St-Augustin. L'annonce de l'ouverture du service de garde devra donc être faite rapidement aux écoles concernées et une programmation attrayante devra être présentée.

Il est proposé par Mme Guylène Plante d'ouvrir le service de garde de l'école Les Bocages durant la semaine de relâche, sous réserve d'un minimum de deux groupes. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-026**

7.2 Sorties éducatives au Collège des Compagnons

Le Collège des Compagnons offre aux élèves de 4^e année et de 5^e année des ateliers scientifiques pour une deuxième année consécutive. Cette initiative donnerait l'opportunité aux élèves d'aller dans les laboratoires et de vivre des expériences scientifiques dans une école secondaire qu'ils fréquenteraient peut-être sous peu. Le transport en autobus serait défrayé par le Collège des Compagnons. En 4^e année, les élèves vivraient une activité de robotique et en 5^e année, une activité de chimie intitulée « Tout un changement ! ». L'horaire établi serait le suivant :

- 19 décembre : classes de Mme Marie-Christine et de Mme Marie-Claude
- 21 décembre : classes de Mme Annie, Mme Anne et Mme Guylène V.
- 23 décembre : classe de Mme Catherine B.

Il est proposé par Mme Marie-Christine Côté d'approuver les sorties éducatives au Collège des Compagnons. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-027**

*Certains parents se questionnent sur l'absence de classes nature à l'école depuis quelques années. Mme Plante explique qu'il a fallu faire des choix entre des sorties de ce type et l'anglais intensif. De plus, la compensation d'une journée de repos autrefois donnée aux enseignants au retour des classes nature a été annulée, ce qui semble injuste pour plusieurs. Mme Côté ajoute que ce projet est toujours d'actualité et qu'il est discuté à chaque année pour certains niveaux. Par contre, les réservations doivent se faire un an à l'avance pour avoir des dates intéressantes et en 4^e année, les dates des évaluations de la Commission scolaire et du Ministère ne sont données qu'en octobre bien souvent. À suivre...

La levée de l'assemblée a lieu à 22h00.

Sébastien Gobeil, président

Sébastien Simard, directeur

Secrétaire : Marie-Christine Côté